

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 014-241400514-20241219-147_2024-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués en exercice : 83 Nombre de délégués présents : 60

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 12 décembre 2024. Monsieur Philippe POUPARD est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
	LECAPITAINE	Michel	Présent		Tradition b	LECROSNIER	Edith	7.454.11
	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	-
	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
	HINARD	Marie-Anne		Absente		BOULAND	Patrick	
	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY C	CATEAU	Olivier			<u> </u>	GORAK	Jacky	Présent
CORDEY B	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY V	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN		
			0-4	Ausent			Angélique	
	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES A	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	<u> </u>	<u> </u>	DUCLOS	Jacques	
ERNES L	AMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE A	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE L	E BRET	Jacques	Présent					
	E VAGUERESE-MARIE	Cécile		-	Pouvoir à Sandrine PETIT			
			0-4		POUVOIT à SANGTINE PETT			
	GRACIA	Fabrice	Présent					
	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				
FALAISE D	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE C	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE L	EBAILLY	Bénédicte		Absente				
	EBAS	Jean-Marc			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
			Drácanta	-	FOUTON STIETVE WASHOOKT			-
	PETIT	Sandrine	Présente					-
	DROUET	Philippe	Présent				ļ	-
	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE U	EBLOND	Thérèse	Présente				l	
FALAISE R	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE B	BOULIER	Bruno	Présent				<u> </u>	
	DEWAELE	Clara			Pouvoir à Béatrice MARTIN			
			Deferre		FOOTOR & DESCRICE MARTIN		-	-
	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE S	OBECKI	Loïc		Absent		L		
FALAISE N	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN C	ANDON	Bruno		Absent		MACE	Gilles	
	EROY	Eric	Présent			OUIN	Michel	
	ATHERINE	Sabrina	Présente					
						GUILLOT	Laurent	-
	ASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT G	SUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE G	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT D	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE N	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
	ECOQ	André	Présent					_
						CARUHEL	Jérôme	
	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL G	SARIGUE	Jacques		Absent		LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES D	DUFAY	Fablen				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE P	OURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY P	ORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	†
	ALIMECK	Tony			Pouvoir à Kevin DEWAELE	SALLEY	Sébastien	
			Présent		POUVOII à REVIN DEWACLE			-
	EFEVRE	Alain				CAHOURS	Michel	-
	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE G	BIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE 0	TOIRC	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON B	ILAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
	EURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
	HANDON -	Gérard	coom	Absent		SCHWARTZ		
				Ausent			Stéphanie	Dafarra
	EPETIT	Séverine	ļ			ANQUETIL	Maryline	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS C	OURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	EMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY G	SUIBOUT	Maryvonne	Présente					I
PONT D'OUILLY LI	EBRETON	Jacky	Présent					
	(EPA	Gérard	Présent					
	MAUNOURY	Maryvonne	cocin		Pouvoir à Gérard KEPA			
			Defend		- OUVUIL & GEIBIU KEPA			-
	ENOIT	Dominique	Présent					
	SASNIER	Jean-Marie	Présent					
	ICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige		Absente				
RAPILLY JU	URKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xovier	
ROUVRES A	MBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
	OUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
	IUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
	OUPIL	Jean-Pierre						
			Présent			BOURY	Stéphane	-
	EROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
	/ARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY P	OUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
	OCHE	Philippe		Absent		LECOMTE	Cyril	
	MARGUERITTE	Mauricette		Absente		CRESPIN	Estelle	
			Drácost	Haseitte		UNLUF HT	- MENE	-
	DELILE	Éric	Présent					
	AMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE H	IAGHEBAERT	Daniel		Absent		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE B	INET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
	EBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	1
	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
								_
	ONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	n.1
VILLY LEZ FALAISE N	IACHTERGAELE	Franck			L	LEFEVRE	Pascal	Présent

Séance du 19 Décembre 2024 Délibération n°147/2024 Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 014-241400514-20241219-147_2024-DE

ENVIRONNEMENT — DECHETS — MODIFICATION DES REGLEMENTS DES DECHETERIES CONCERNANT LA RESTRICTION D'ACCES DES PROFESSIONNELS ET FIXATION DES TARIFS APPLICABLES

La mise en place de la filière à Responsabilité Elargie du Producteurs (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) dans les déchèteries ouvre la réflexion sur les limites du service publique de gestion des déchets et l'acceptation ou non des professionnels en déchèterie. Le service public de gestion des déchets a pour mission de gérer la collecte et le traitement les déchets en provenance des ménages. Avec les nouvelles filières REP mises en place, et notamment celle destinée aux PMCB, des solutions de collecte gratuite sont désormais en place pour les professionnels via les enseignes de distribution de matériaux et les déchèteries professionnelles, voire directement sur les entrepôts et les chantiers. Les autres déchets « encombrants », « inertes ferraillés », « bois de palettes et cagettes » refusés dans la REP PMCB, au final en petites quantités, peuvent également être apportés par les professionnels à la déchèterie professionnelle où ils feront l'objet d'une facturation.

Il devient donc possible d'interdire l'accès en déchèterie des professionnels pour les catégories de déchets où des solutions autres, et souvent gratuites, existent.

Dans ce contexte, il convient donc d'actualiser les règlements des déchèteries, notamment sur l'autorisation d'accès des usagers suivant leurs catégories, mais aussi sur les déchets des nouvelles filières REP pouvant être déposés, ou encore sur les limites de volume acceptés. Les tarifs applicables sont également actualisés en fonction de l'évolution des coûts du service et des prix des prestations.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et notamment la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la collectivité;
- Vu la délibération n°117/2022 prise par le Conseil communautaire du 17 novembre 2022 relative à l'accès en déchèterie avec un véhicule professionnel ;
- Vu la délibération n°145/2024, prise par le Conseil communautaire du 19 décembre 2024, relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) et à la contractualisation avec l'écoorganisme VALOBAT;
- Considérant le maillage des points de reprise à disposition des professionnels pour les dépôts des déchets du bâtiment, à savoir un distributeur et une déchèterie professionnelle sur la Commune de Falaise;
- Considérant qu'il convient, en conséquence, d'actualiser les règlements des déchèteries en y précisant les conditions d'accès suivant les catégories d'usagers;
- Considérant qu'il convient également d'actualiser les limites de volumes acceptés, ainsi que les tarifs en vigueur;
- Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement du 22 octobre 2024 et du Bureau communautaire du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions: 0	Suffrages exprimés : 65
	Pour: 65
	Contre: 0

- APPROUVE la modification, à compter du lundi 7 avril 2025, des règlements des déchèteries afin de limiter l'accès des professionnels en déchèterie pour le dépôt de quelques déchets (cartons, ferrailles) et d'interdire l'accès des professionnels pour les déchets du bâtiment de la REP PMCB, ainsi que pour les encombrants, les inertes et le bois hors REP et les déchets verts.
- PRECISE qu'une exception est faite pour les seules communes adhérentes et les associations du territoire en acceptant les dépôts des déchets encombrants, inertes et bois hors REP PMCB, avec une gratuité limitée à certains volumes journaliers.
- PRECISE qu'un accès gratuit des professionnels est maintenu pour les cartons et les ferrailles, ainsi que pour les déchets des autres REP déjà mises en place pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les Articles de Sport et Loisirs (ASL), les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), les jouets et le mobilier, hors vendeurs ou distributeurs de ces produits.
- CONSIDERE tout dépôt avec un véhicule professionnel comme un dépôt issu d'une activité professionnelle, sauf autorisation préalable accordée par la Collectivité.
- > FIXE ainsi qu'il suit les tarifs liés aux encombrants et au bois pour les particuliers :
 - ✓ Encombrants: 25 € HT du m³ au-delà du mètre cube journalier gratuit;
 - <u>Bois</u>: 15 € HT du m³ au-delà du mètre cube journalier gratuit;
- ➤ AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/12/2024

Et de la publication électronique le : 30/12/2024

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 014-241400514-20241219-147_2024-DE